

COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE DE PARIS

Préfecture de Paris

Mairie de Paris

R'EDUC – SPORT

(Saison sportive 2013/2014)

pour les jeunes nés du 16/09/1996 au 01/09/2007

Si vous bénéficiez en 2014 de l'Allocation de Rentrée Scolaire* (ARS) ou de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) **vous pouvez prétendre à une réduction de 80 € maximum** sur le coût de l'activité sportive pratiquée, avec une licence, au GAC.

Pour cela vous devez apporter la copie de votre relevé CAF du mois d'août 2014 ou de l'attestation ARS ou AEEH établie par la CAF, au club, **avant le 15 novembre 2014.**

* Lorsqu'un jeune à 16 ans ou plus vous devez fournir à votre CAF un certificat de scolarité pour continuer de bénéficier de l'ARS et me joindre une copie pour R'EDUC – SPORTS.

Ne tardez pas !

En cette période de crise...

c'est une très bonne nouvelle !